

## Genève candidate à un conseil sur la durabilité

**Finances** ► Genève pourrait accueillir l'un des sièges principaux du nouveau Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité. Le ministre des finances Ueli Maurer a présenté la candidature de la Cité de Calvin à l'organisme responsable basé à Londres.

La création d'un conseil international responsable de l'élaboration de normes sur le développement durable doit être annoncée d'ici l'ouverture de la prochaine conférence internationale sur le climat, qui aura lieu à Glasgow en novembre, a indiqué mercredi le Département fédéral des finances. L'organisme définira des normes mondiales pour les entreprises applicables aux rapports financiers. **ATS**

# Un référendum sur le logement social

**Pénurie** ► Le parlement genevois a adopté fin juin un changement législatif sur l'accès au logement social qui fâche la gauche et les organisations sociales. Associations de locataires, organisations caritatives, syndicats et partis politiques de l'Alternative rose-rouge verte ont ainsi lancé un référendum au cœur de l'été, et l'ont présenté mercredi à la presse.

«Le Grand Conseil a voté une modification de la Loi sur le logement et la protection des locataires qui fait passer de deux à quatre ans la durée de résidence minimum dans le canton pour pouvoir demander un logement social. Il y avait un accord en commission pour rejeter ce texte du MCG mais il y a eu une volte-face en plénière», raconte Christian Dandres, conseiller national

socialiste et avocat à l'Asloca Genève. Pour les référendaires, cette modification pose plusieurs problèmes, alors que Genève souffre d'une forte pénurie de logements depuis plus de vingt ans et que près de 8000 demandes d'appartements sociaux sont en attente.

**Sophie Buchs**, directrice de Caritas, affirme notamment que cela va «allonger des situation de précarité». Elle cite en exemple le cas des membres d'une famille qui vivent à trois adultes et un enfant dans un studio mais qui ne pourraient pas s'inscrire pour obtenir un logement social si la modification législative aboutissait. Directeur du Centre social protestant, Alain Bolle rappelle, lui, que le loyer pèse énormément dans le budget des plus précaires

et qu'il peut créer de l'endettement et du surendettement.

Romain Gauthier, du Rassemblement pour une politique sociale du logement, qualifie pour sa part cette modification d'anti-sociale. «Elle fait passer au second plan le critère d'urgence sociale en faisant prévaloir celui de la durée de résidence». Et d'ajouter: «Elle est aussi discriminatoire en établissant une distinction entre résidents et non-résidents du canton.»

Vice-présidente de l'Asloca, Carole-Anne Kast relève que cette loi touche toutes les personnes qui ont dû aller chercher un logement ailleurs, indépendamment de leur passeport. «Lorsque les gens ne peuvent pas se loger à Genève, ils vont dans la périphérie. Mais s'ils veulent revenir, ils

n'auront plus accès aux logements subventionnés, dénonce-t-elle. Dans un contexte de pénurie, avec cette loi, le MCG va créer des frontaliers.»

**Président** de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Davide de Filippo taxe lui la modification législative de «populisme de bas étage, voire de sous-sol». Les représentant·es des partis politiques présent·es ont également relevé que compliquer l'accès au logement social pousse les gens à l'aide sociale, ce qui coûte passablement cher.

Les référendaires n'ont que jusqu'au 20 septembre pour récolter des signatures. Mais ils et elles n'ont besoin que de 500 paraphes, la loi sur le logement étant soumise au référendum facilité.

**GUSTAVO KUHN**

Le déficit de 40,8 millions dans le projet de budget 2022 marque le début du retour à l'équilibre pour 2028 en Ville de Genève. A la clé, la non-progression salariale du personnel

# Le gel des annuités planifié

**RACHAD ARMANIOS**

**Finances** ► Le projet de budget 2022 marque «le début du retour à l'équilibre planifié pour 2028», a introduit Alfonso Gomez, mercredi, lors de la présentation de la feuille de route budgétaire de la Ville de Genève. Le Conseil administratif, présent in extenso, a confirmé son intention de geler les mécanismes salariaux (annuité, 13<sup>e</sup> salaire progressif, prime d'ancienneté) du personnel municipal et de la petite enfance. Et ce pour une économie de 8,1 millions de francs.

A ce stade, le projet prévoit un déficit de 40,8 millions de francs, soit 1,2 million de moins que le déficit maximal autorisé dans le cadre de la réforme fiscale RFFA. L'an passé, le déficit était de 49,4 millions. Chaque année, la limite sera abaissée de 7 millions.

## Effets Covid et RFFA

Les revenus sont estimés à 1,171 milliard pour 1,212 milliard de charges. Les impôts pour les personnes physiques rapporteront davantage (+17,6 millions) au vu d'une croissance attendue, note Philippe Krebs, directeur adjoint du Département des finances. En revanche, ceux sur les entreprises baisseront encore de 5,3 millions. Le haut fonctionnaire y voit un mélange entre les effets du Covid et de la RFFA.

**De meilleures prévisions fiscales en octobre permettront peut-être d'éviter le gel des mécanismes salariaux.**

**KEYSTONE**



La Ville créera 21,4 nouveaux postes (+2,3 millions) financés essentiellement par des réallocations internes. L'exécutif dit avoir mis l'accent sur ses priorités en matière de transition écologique et de justice sociale. Ainsi, la jauge des investissements est maintenue à 180 millions, notamment pour ré-

nover ses bâtiments énergivores. Cent trente-quatre nouvelles places de crèches seront créées et l'ouverture des ludothèques sera étendue au weekend. La hausse de fréquentation du parascolaire continue (+2 millions de francs), tandis que l'introduction du salaire minimum coûte 2,5 millions.

Enfin, alors que le Municipal devrait la semaine prochaine confirmer sa volonté d'internaliser douze postes de nettoyeuses et nettoyeurs (+1,3 million), une majorité de l'exécutif a refusé d'intégrer cette ligne budgétaire, faute d'avoir convenu du périmètre et du timing, ont défendu les magistrat·es socialistes Sami

Kanaan et Christina Kitsos. Internaliser tout le nettoyage coûterait près de 6 millions.

## Protéger les prestations

Geler les mécanismes salariaux n'est pas une solution de facilité pour éviter de véritables mesures structurelles, s'est défendu Alfonso Gomez, mais un

«choix politique» qui s'inscrit dans la volonté de ne pas couper dans les prestations tout en les développant dans le cadre du déficit légal.

Laurence Corpataux, cheffe des Vert·es, défend le retour à l'équilibre tout en espérant que les prévisions fiscales d'octobre permettront d'éviter le gel des mécanismes salariaux. Même discours de la présidente des socialistes de la Ville, Joëlle Bertossa. Les arbitrages d'ici décembre permettront à défaut de trouver une solution moins douloureuse pour la fonction publique, ajoute-t-elle. Totale-ment opposée à ce gel, Brigitte Studer (EAG) invite le personnel à se mobiliser fermement.

«La gauche est doublement majoritaire au Conseil administratif et au Conseil municipal, il est consternant et insupportable qu'elle envisage de couper dans les conditions de travail du personnel», déclare Valérie Buchs, du syndicat SIT. Celui-ci se réunira ce jeudi en assemblée générale et décidera de sa réaction.

A droite, le PDC estime que ce gel n'est qu'un pis-aller et qu'il faudrait aller plus loin en négociant avec les syndicats une véritable réduction des coûts salariaux, selon le chef de groupe Alain de Kalbermatten. Le président du PLR municipal, Nicolas Ramseier, pense qu'en temps de crise, bien des fonctionnaires «sont d'accord de faire un effort». I

# Vers une municipalisation des futures crèches

**Petite enfance** ► Le Conseil administratif souhaite municipaliser «par étapes» les «nouvelles structures» d'accueil de la petite enfance. Dès 2023, elles seront municipalisées au fur et à mesure de leur ouverture. Coût estimé: 3 millions de francs au total entre 2023 et 2028, pour 670 nouvelles places. Cette somme correspond à la différence entre la création de 200 postes selon le régime actuel (20 millions) et l'engagement de 200 fonctionnaires (23 millions), bénéficiant de conditions salariales et de retraites plus favorables d'environ 10%, selon Christina Kitsos, cheffe de la Cohésion sociale et de la solidarité.

La magistrate défend une réforme qui favorisera l'égalité, puisque le métier est à 90% féminin, et qui permettra à la Ville de piloter une politique qu'elle veut élever au rang de service public, comme l'école. Actuellement, la Ville subventionne la petite enfance à hauteur de 80% pour près de 120 millions. Les employeurs sont des comités de bénévoles. Ils se raréfient face à une tâche qui s'est complexifiée.

**L'exécutif a renoncé** à une municipalisation complète, jugée trop onéreuse: 20 millions contre 3 millions pour les seules nouvelles structures. Les 2000 postes actuels resteront sous le régime

privé, régi par une convention collective de travail. Progressivement d'ici 2028, les fonctionnaires composeront 15% du personnel.

Faire cohabiter deux régimes au sein d'un même secteur risque-t-il de générer des inégalités de traitement flagrantes, comme au Grand Théâtre? «Nous préférons avancer pas à pas plutôt que de reporter une nouvelle fois une réforme nécessaire.» M<sup>me</sup> Kitsos espère qu'après 2028, la Ville commencera à municipaliser les crèches actuelles.

Si, politiquement, réformer la gouvernance fait consensus au Conseil municipal, le PLR s'opposera à la

voie choisie, préférant la création d'une fondation de droit privé. Quant aux Vert·es, le parti veut également connaître le coût estimé d'une fondation de droit public. Cheffe du groupe, Laurence Corpataux veut des éléments plus concrets pour commenter le choix d'une «municipalisation hybride». Selon un mandataire externe, précise M<sup>me</sup> Kitsos, le fonctionnement d'une fondation publique coûterait 10 millions, soit près de 5 millions de plus que le fonctionnement du Service de la petite enfance. Une «strate administrative» (création d'une direction informatique, RH, financière, les jetons de présence pour le Conseil de fondation,

etc.) qui coûterait plus cher que la municipalisation par étapes et partielle, sans apporter de revalorisation salariale, balaie la magistrate.

Valérie Buchs, du SIT, juge «contradictoire» de mettre en avant ce projet favorable sur le plan du salaire tout en ayant fait pression sur les employeurs, soit la Fédération genevoise des Institutions de la petite enfance, pour qu'ils dénoncent la convention collective de travail en vue du gel des mécanismes salariaux. Mardi soir, le personnel réuni en assemblée générale, constatant que la fédération avait cédé aux pressions, a voté un rassemblement de protestation pour le 15 septembre. **RA**